



Trois-Rivières, le 31 janvier 2014

Monsieur Yves Lefebvre, président
CONSEIL DU PATRIMOINE CULTUREL DU QUÉBEC
225, rue Grande-Allée Est
Québec (Québec) G1R 5G5

Objet : Avis sur le plan de conservation du site patrimonial de Trois-Rivières

Monsieur le Président,

Culture Mauricie désire ajouter sa voix à celles des intervenants présents lors de consultation publique sur le site patrimonial de Trois-Rivières pour inviter le gouvernement du Québec à réfléchir à l'élargissement des limites de ce site historique.

À la lumière des opinions exprimées et du manque de fondement pour expliquer les limites actuelles, nous invitons le ministre de la Culture et des Communications à amorcer une réflexion qui permettrait minimalement d'intégrer au site patrimonial de Trois-Rivières les bâtiments et le patrimoine archéologiques d'une très grande importance historique qui étaient, à l'origine, compris à l'intérieur des limites des anciennes palissades de l'établissement de Trois-Rivières au XVII^e siècle.

Avec ces nouvelles limites, les bâtiments que contiendrait le site obtiendraient ainsi la protection légale qui leur fait actuellement défaut. Ce patrimoine bâti ancien, d'une grande valeur architecturale et d'une très grande qualité visuelle, comporte des éléments essentiels au caractère distinct de ce paysage urbain. Pour les citoyens, pour les touristes ainsi que pour les intervenants en patrimoine, ces bâtiments sont des éléments indissociables du vieux Trois-Rivières et essentiels à celui-ci. Nous croyons que l'élargissement des limites du site patrimonial permettrait aussi de mieux préserver et documenter le patrimoine archéologique de ce secteur d'occupation humaine riche et ancien.

Cependant, bien au-delà de la définition de nouvelles limites, ce qui importe pour nous, c'est d'assurer la préservation de cet important héritage des Ursulines pour les générations à venir. Dans cet esprit, il serait aussi primordial d'envisager toute autre forme de protection légale qui permettrait d'identifier ce patrimoine, de le protéger et de donner à son propriétaire les outils pour le préserver et l'entretenir.

En espérant que cette proposition trouve une écoute favorable, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Éric Lord
Directeur général